

## University of Groningen

### La société des nations de l'abbé de Saint-Pierre

Houwens Post, Hendrik

**IMPORTANT NOTE: You are advised to consult the publisher's version (publisher's PDF) if you wish to cite from it. Please check the document version below.**

*Document Version*

Publisher's PDF, also known as Version of record

*Publication date:*

1932

[Link to publication in University of Groningen/UMCG research database](#)

*Citation for published version (APA):*

Houwens Post, H. (1932). *La société des nations de l'abbé de Saint-Pierre*. s.n.

**Copyright**

Other than for strictly personal use, it is not permitted to download or to forward/distribute the text or part of it without the consent of the author(s) and/or copyright holder(s), unless the work is under an open content license (like Creative Commons).

The publication may also be distributed here under the terms of Article 25fa of the Dutch Copyright Act, indicated by the "Taverne" license. More information can be found on the University of Groningen website: <https://www.rug.nl/library/open-access/self-archiving-pure/taverne-amendment>.

**Take-down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Downloaded from the University of Groningen/UMCG research database (Pure): <http://www.rug.nl/research/portal>. For technical reasons the number of authors shown on this cover page is limited to 10 maximum.

## INTRODUCTION.

### *La politique d'équilibre et les guerres de Louis XIV.*

#### I.

L'Europe chrétienne du Moyen-âge qui sous les deux chefs, le Pape et l'Empereur, avait formé une certaine unité plutôt fictive que réelle, s'est vue renouveler peu à peu en un groupement d'Etats autonomes, qui désormais ont continué sa destinée. L'Histoire moderne a commencé.

Dans cette Europe s'est présenté le cas de deux familles souveraines, supérieures en force à toutes les autres, mais toutes deux à peu près égales. Elles se sont regardées avec défiance. Chacune d'elles pour être sûre de ne pas être inférieure à l'autre, a cherché des alliés: le résultat a fréquemment été que les deux puissances, soutenues par leurs alliés sont parvenues à se contrebalancer, mais cet équilibre était instable. A de certains moments l'une des deux devait forcément l'emporter sur l'autre et le plus souvent la guerre s'ensuivait. Cette règle de conduite des Etats de l'Europe a été intitulée la politique d'équilibre. L'équilibre étant la chose la plus difficile à conserver aurait par sa nature même prétendu à la parfaite immobilité dans les relations des Etats, mais ce serait précisément demander l'impossible. Par des héritages, pour des raisons économiques, un Etat se développe parfois d'une façon brusque au point de renverser l'équilibre créé par un compromis antérieur, qu'on appelle un traité de paix. La voie des armes est alors le seul moyen pour défendre le droit qu'on croit lésé.

„La soif de l'équilibre, dit M. Dupuis <sup>1)</sup>, s'accommode fort bien avec les appétits des territoires; la première ne peut même guère être apaisée, sans que les seconds soient satisfaits.”

En effet, plusieurs conquêtes et plusieurs partages ont été faits, dans le seul but de maintenir l'équilibre. „Par crainte de tout compromettre, s'ils négligent d'obtenir ce moment d'équilibre, les princes sont toujours prêts à jeter leur épée dans la balance; pour détourner les maux éloignés et incer-

<sup>1)</sup> Dupuis, *Le principe d'équilibre et le concert européen*, p. 23.

tains, ils n'hésitent pas à s'en causer de présents et de réels, et pour tâcher d'éviter la guerre, ils se la font." 1)

Pour examiner les effets du principe d'équilibre, il serait utile de donner un aperçu historique des guerres que les maisons d'Autriche et de France se sont livrées à travers les siècles. Ce sont les Habsbourgs et les Valois (au XVI<sup>e</sup> siècle), ensuite les Bourbons. Etant deux rivales redoutables, elles guerroyaient presque continuellement pour la suprématie de l'Europe. Les Habsbourgs les plus haïs et les plus redoutés de la France, étaient ceux d'Espagne, qui occupaient en même temps les Pays-Bas et la Franche-Comté. La France s'y sentit comme dans un étau.

François I<sup>er</sup> les combattit dans la personne de Charles-Quint qui réunissait toutes les possessions des Habsbourgs en Europe, c'est-à-dire l'Autriche et l'Espagne, et les colonies de l'Amérique du Sud et des Indes. Cette domination presque universelle fut considérée, avec raison, par les autres pays comme excessivement dangereuse pour leur sécurité.

Les autres Valois ont continué ces guerres contre les Habsbourgs, et après eux les Bourbons ont suivi la même politique. En 1598, Henri et le roi d'Espagne conclurent la paix de Vervins, qui fut plutôt une trêve qu'une paix durable, car Henri se prépara aussitôt après à une nouvelle guerre. Il est probable que son but a été d'affaiblir la puissance des Habsbourgs d'une façon efficace. Jusqu'à quel point il a voulu exécuter les projets que son ministre Sully lui attribue, il n'est pas aisé de le savoir, même après tant de recherches faites sur ce sujet. Il reste pourtant plus que probable que la politique de Henri IV visait la chute des Habsbourgs, et qu'il n'aurait pas cessé de faire la guerre avant d'avoir achevé. Mais avant qu'il ait pu mettre ses projets à exécution, il fut tué par Ravailiac. Nous reviendrons au „Grand Dessein” de Henri IV, ou plutôt de Sully, au II<sup>e</sup> chapitre de notre étude.

La politique de Henri IV fut continuée par Richelieu et Mazarin. Le traité de paix de Westphalie fut la première expression de la société internationale que formaient les Etats européens entre eux. 2) La plupart des pays principaux y

---

1) Dupuis, op. cit. p. 25, où l'auteur cite de Réal, *Science du Gouvernement*.

2) Wheaton, *Histoire des progrès du Droit des Gens*, Introduction p. 23: „la paix de Westphalie, où finit le siècle de Grotius, s'accorde avec la fondation de la nouvelle école des publicistes, ses disciples et ses successeurs en Hollande et en Allemagne; elle compléta le code du droit public de

étaient représentés. On peut dire que la politique d'équilibre y fut consacrée comme principe politique. La France y devint la protectrice des droits des princes de l'Empire contre ceux de l'Empereur. Un juste équilibre fut par-là obtenu entre les deux maisons. „Lors de la conclusion des traités de Westphalie, ceux qui y eurent la principale part regardèrent comme un point essentiel à l'équilibre et à la balance de l'Europe, les privilèges et les droits que l'on procura aux princes et Etats de l'Empire et qui fixant les droits de la cour de Vienne, empêcheraient à jamais que le Corps germanique et cette cour, qui ne pourraient agir que sur des intérêts communs, ne formassent un seul corps, qui serait en effet devenu formidable à toutes les puissances de l'Europe.”<sup>1)</sup>

De 1648 jusqu'à la révolution française, le traité de Westphalie constitua la base du droit public allemand.<sup>2)</sup> Rousseau écrivit en 1761: „Le traité de Westphalie formera peut-être toujours la base de notre système politique. La science du droit public, cultivée chez les Allemands, devient même plus importante qu'ils ne le supposent. C'est non seulement le droit public de l'Allemagne, mais sous quelque rapport celui de toute l'Europe.”<sup>3)</sup>

De tout cela il résulte donc que l'Europe forma „un système politique, un corps où tout fut lié par les relations et les différents intérêts des nations qui habitent cette partie du monde. Elle ne fut plus comme autrefois, un amas confus de pièces isolées, dont chacune se croyait peu intéressée au sort des autres, et se mettait rarement en peine de ce qui ne la touchait pas immédiatement. L'attention continuelle des souverains à tout ce qui se passait, les ministres toujours résidents, les négociations perpétuelles firent de l'Europe une espèce de république dont les membres indépendants, mais liés par des in-

---

l'Empire, qui devint ainsi une science cultivée avec beaucoup de soin dans les universités allemandes et qui contribua beaucoup à faire grandir la science générale du droit public européen. Elle marque aussi l'époque de l'établissement fixe des légations permanentes, par lesquelles les relations pacifiques des états de l'Europe ont été depuis maintenues, et qui joint à l'usage admis d'une langue aussi généralement répandue que la langue française, et appliquée d'abord aux négociations diplomatiques, et plus tard aux discussions sur le droit international, contribua à donner un caractère plus pratique à la nouvelle science créée par Grotius et perfectionnée par ses successeurs.”

<sup>1)</sup> Instruction du duc de Richelieu, 1725, cité par Donnadieu, *La théorie de l'équilibre*, p. 52.

<sup>2)</sup> Ibid. p. 58.

<sup>3)</sup> J. J. Rousseau, „*Le projet de la paix perpétuelle*”.

térêts communs se réunirent pour y maintenir l'ordre et la liberté".<sup>1)</sup> Par la politique d'équilibre, les Etats de l'Europe „sentaient la nécessité... de combiner toutes les forces de manière que par leur action et leur réaction réciproque, aucune ne fût écrasée, aucune ne devint tyrannique.”<sup>2)</sup>

Si les Habsbourgs étaient redoutables pour le repos et la paix de l'Europe, les Bourbons ne l'étaient pas moins. La maison de France eut d'aussi vastes desseins de conquête que la maison d'Autriche. Dès que Louis XIV monta sur le trône, l'Europe cessa d'être tranquille. Quand il occupa la Franche-Comté, la Hollande signa avec la Suède et l'Angleterre la Triple-Alliance. La paix fut ensuite conclue avec l'Espagne à Aix-la-Chapelle. Le roi de France garda les villes de Flandres qu'il avait conquises, mais rendit la Franche-Comté. En 1672 Louis XIV attaqua la Hollande et la vainquit. En 1678 cette république forma avec quelques autres pays, l'Alliance de la Haye, dont l'Angleterre fut le plus grand soutien. Louis XIV devenant de jour en jour plus redoutable, la Hollande, l'Empereur, quelques princes de l'Empire, la Suède et l'Espagne conclurent la fameuse Ligue d'Augsbourg (en 1686). Plus tard, l'Angleterre et la Savoie y adhérèrent. Guillaume d'Orange en fut l'âme. Il voulut assurer le maintien du traité de Westphalie. Cette ligue, conclue à Vienne le 12 mai 1689, s'appela ensuite la Grande Alliance. Elle fut la première alliance de tous les Etats importants de l'Europe qui se formât pour empêcher les excès d'un seul adversaire, redoutable à tous. Cette politique fut la suite évidente de l'application du principe d'équilibre. Cette action commune de tous contre un seul devait se répéter plus d'un siècle plus tard dans les guerres que les Alliés faisaient contre Napoléon. „Les termes dans lesquels elle (la Ligue) fut conclue, écrit Donnadieu, sont remarquables, parce que plus de cent ans auparavant, ils reproduisent presque identiquement les expressions du traité de Chaumont, conclu contre la France en 1814, et qui est une des plus grandes manifestations de la solidarité entre puissances, exigée par l'équilibre. Les Contractants de 1689 se promirent, comme ceux de 1814, de rester unis après même la conclusion de la paix générale. Ils s'accordèrent *un secours mutuel* de toutes leurs forces tant par terre que par mer,

<sup>1)</sup> Burlamaqui, *Principes du Droit de la Nature et des Gens*, 4e partie, Ch. II. Des causes de la guerre, p. 75.

<sup>2)</sup> Ancillon, *Tableau des révolutions du système politique*, T. III, p. 225.

en cas que quelqu'un d'eux fût attaqué par l'ennemi commun et s'engagèrent à n'entendre aucune proposition d'accommodement, qu'ils n'aient une entière satisfaction." <sup>1)</sup> La paix de Ryswick termina cette guerre. Malgré ces victoires, Louis XIV se contenta de ne garder que quelques villes; il voulait réserver ses forces pour la succession d'Espagne qui allait s'ouvrir.

La question de la succession d'Espagne était très importante, Louis XIV le sentit bien, car il s'agissait de la suprématie d'une des deux maisons en Europe, la sienne ou celle des Habsbourg. Par leurs mariages, Louis XIV et Léopold, l'Empereur d'Allemagne, étaient apparentés à la maison d'Espagne. Louis XIV avait des droits supérieurs à ceux de Léopold, parce que sa mère Anne d'Autriche et son épouse Marie-Thérèse étaient les aînées de Marie-Anne et de Marguerite-Thérèse, la mère et l'épouse de Léopold. Il est vrai que Marie-Thérèse avait renoncé à la couronne d'Espagne, mais les Cortes ne l'avaient pas sanctionné et de plus, la dot de l'infante n'avait pas été payée. Charles II, le roi d'Espagne qui allait mourir sans laisser d'enfants, n'avait pas déclaré quel prince il entendait instituer son héritier. Louis XIV, qui n'était pas sûr de toucher son dû, crut prudent de faire un partage avec l'Empereur. Ce partage se fit en 1668. Mais la Hollande et l'Angleterre, craignant que l'équilibre ne fût détruit et l'Angleterre craignant „de perdre en Espagne un marché pour les produits de ses fabriques, par l'établissement d'un prince français en ce pays" <sup>2)</sup> s'y opposèrent. „D'ailleurs, la France possédait une marine imposante: unie à l'Espagne, elle pouvait alors fermer la Méditerranée et annuler le commerce des autres peuples de l'Europe, dans les deux Indes; et puis l'occupation des Pays-Bas espagnols, par la France, coupait aux Anglais le chemin de l'Europe centrale. Or, l'intérêt de l'Angleterre semblait, depuis plus d'un siècle concentré dans les Pays-Bas." <sup>3)</sup>

Un second traité de partage fut conclu en 1698 entre la France, la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies. Dans ce traité, on accorda au prince électoral de Bavière, qui était le petit-fils de Marguerite-Thérèse d'Autriche, l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas et la Sardaigne. Le dauphin aurait le roy-

---

<sup>1)</sup> Donnadieu, op. cit. p. 66; mais, dès que l'ennemi fut battu, les différends entre les princes renaquirent, comme en 1814, parce que les intérêts de chaque souverain individuel l'emportait alors sur l'intérêt commun.

<sup>2)</sup> et <sup>3)</sup> Giraud, *Le traité d'Utrecht*, p. 27 et 28.

aume de Naples et de Sicile, les ports espagnols de la côte toscane, la province de Guipuzcoa, et quelques villes. Le duc d'Anjou, second fils du dauphin aurait quelques villes d'Italie. A sa mort, le roi d'Espagne institua le prince de Bavière son héritier universel. Mais ce prince mourut en février 1699, ce qui changea l'état politique de l'Europe, et l'équilibre des puissances. Cette mort donna à la cour de France, la pensée d'un nouveau projet de partage. Louis XIV et Guillaume d'Orange assignèrent à l'archiduc Charles, fils de l'empereur Léopold, la part qu'ils avaient auparavant donnée à l'enfant qui venait de mourir. Le dauphin aurait, comme avant, Naples et la Sicile et tout ce qu'on lui avait assigné à la première convention. L'empereur à qui on proposa ce traité ne voulut rien entendre, parce qu'il espéra avoir toute la succession. Or, l'aversion des Espagnols contre les Allemands était grande. L'Espagne et le peuple espagnol se tournèrent de plus en plus vers la France, envers qui la sympathie de la nation se montrait depuis longtemps. L'Espagne ne considéra pas l'Empereur seul comme son ennemi, mais également les Provinces-Unies et l'Angleterre, quand celles-ci se proposèrent de faire céder à l'Empereur les domaines que les Espagnols possédaient aux Pays-Bas et en Italie. Par une suite nécessaire elle devait donc se jeter dans les bras de la France.<sup>1)</sup> A la mort de Charles II, lorsque Philippe d'Anjou fut nommé roi d'Espagne, toutes les puissances contractantes, sauf l'Empereur, reconnurent Philippe comme roi d'Espagne et de toutes les possessions espagnoles, car on crut que l'équilibre ne serait pas rompu. „Seulement quand l'Europe comprit qu'il n'y avait plus de Pyrénées, que le roi Philippe V restait toujours prétendant à la couronne de France (par les lettres patentes de Louis XIV de décembre 1700) et qu'il pouvait donc réunir deux couronnes, lorsqu'elle vit Louis XIV chasser les garnisons hollandaises des Pays-Bas, qui les gardait contre la France, elle n'hésita pas à se coaliser encore pour faire rentrer dans de justes limites la nation envahissante... Sauf l'Empereur, l'Europe n'avait pas grand'chose à gagner dans cette guerre; elle se défendait contre une agression lointaine, en courant présentement de grands risques, car son ennemi était puissant, favorisé par son unité même. Elle luttait donc pour un principe.”<sup>2)</sup>

---

1) Mably, *Le droit public de l'Europe*, II, p. 17 et 18, cité par Donna-dieu.

2) Donnadiou, op. cit. p. 69.

La guerre fut très malheureuse pour Louis XIV. Il perdit plusieurs batailles et pour soutenir les frais de la guerre, il fit lever des impôts énormes. En 1709, voyant la France épuisée, il ouvrit des négociations à Gertruydenberg, pour faire la paix avec les Provinces-Unies et l'Angleterre, mais lorsque les délégués de ces deux pays proposèrent des conditions humiliantes pour lui, il rompit les négociations et continua la lutte. Le dixième fut levé, impôt de 10 %, levé directement sur tous les revenus de la nation française, ce qui valut à l'Etat 24 millions de livres.<sup>1)</sup> Ce fut assez pour continuer la guerre pour le moment. Mais un fait inattendu se produisit en 1711: l'Empereur Joseph, le fils de Léopold, mourut et son successeur au trône fut précisément cet archiduc Charles, à qui la coalition avait voulu donner l'Espagne. Une guerre contre Louis XIV n'aurait plus aucune raison d'être, vu que la coalition, en soutenant l'Empereur d'Allemagne qui serait en même temps roi d'Espagne allait rompre par-là même l'équilibre. En affaiblissant davantage Louis XIV, on risquerait de ne plus avoir en Europe de force suffisante pour contrebalancer la puissance des Habsbourgs. On commençait d'ailleurs à aspirer après la paix, puisqu'on était complètement épuisé de part et d'autre. Les guerres de Louis XIV avaient coûté des sommes énormes à la nation française autant qu'aux Alliées de la Coalition. L'abbé de Saint-Pierre écrit: „Depuis 1667 jusqu'à la mort de Louis XIV, il y a eu vingt-neuf années de guerre et dix-neuf de paix; ainsi il en a coûté à la France onze cent soixante mille hommes sans les officiers et cinquante millions de livres par an à cinquante livres le marc pour la défense extraordinaire de la guerre. C'est quatorze cent cinquante millions de livres”.<sup>2)</sup> Le onze avril 1713, Louis XIV traita définitivement à Utrecht, avec l'Angleterre, le Portugal,

---

1) On trouve cette somme citée dans le *Mémoire de Desmarets*, imprimé dans l'édition des *Annales Politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, publié par Drouet, Paris, Champion 1912, à la page 273. On lit dans ce même *Mémoire de Desmarets*, à la page 272: „Cette levée était un remède extrême et violent, et les ennemis de la France se persuadèrent que l'établissement en serait impossible: mais ayant vu que tous les sujets se prêtaient au besoin de l'Etat, et qu'il se faisait paisiblement et sans résistance, ils regardèrent le dixième comme une ressource inépuisable pour la guerre. On peut dire que c'est un des principaux motifs qui ont déterminé les ennemis à faire la paix: ils s'en sont même assez expliqués pour ne laisser aucun lieu d'en douter.”

2) L'abbé de Saint-Pierre: *Annales Politiques*, Année 1711, p. 247, édition de Drouet.

la Prusse, la Savoie et les Provinces-Unies. L'Espagne conclut la paix en juillet 1713 et l'Empereur et l'Empire seulement en 1714. Les conditions du traité furent les suivantes: la France et l'Espagne devaient être deux royaumes séparés et un monarque ne pourrait jamais régner dans les deux pays à la fois. La guerre des Alliés réunis contre la France, avaient donc rétabli l'équilibre, mais n'avait pas laissé de changer la face politique de l'Europe. Plusieurs pays qui avaient joué auparavant un rôle important, étaient devenus des puissances de second ordre, tels que par exemple les Provinces-Unies, l'Espagne et la Suède. Par contre deux autres puissances étaient entrées dans la société des autres et commençaient à devenir très importantes. C'étaient la Russie et la Prusse. L'électeur de Brandebourg avait été reconnu pour roi de Prusse, à la paix d'Utrecht. La Russie s'était transformée d'un état asiatique en un état moderne et européen, grâce à Pierre la Grand. La Grande-Bretagne avait retiré de la paix différents avantages: la France, l'Espagne, les Provinces-Unies et l'Empereur se rendaient garants de l'ordre de succession établi en faveur de la maison de Hanovre, qui était montée sur le trône d'Angleterre, à la mort de la reine Anne, en 1714. Les Jacobites catholiques seraient pour toujours exclus de la succession. Ensuite elle obtenait des colonies françaises dans l'Amérique du Nord et Gibraltar et l'île de Minorque en Espagne, des points stratégiques importants. L'Autriche elle aussi était bien partagée: Charles VI renonçait, il est vrai, à la couronne d'Espagne pour lui et pour ses successeurs, mais il acquérait d'autre part des possessions en Italie, la rive droite du Rhin et les Pays-Bas espagnols. Ainsi toute contestation par rapport aux Pays-Bas fut levée. Comme une méfiance bien grande subsistait envers la France et qu'on voulût avoir une garantie que la France ne fît jamais d'invasion aux Pays-Bas, on décida que l'Autriche ne pourrait jamais aliéner ce territoire. La Hollande y aurait une barrière de fortifications, où elle devait entretenir une garnison. L'Angleterre de son côté, s'engageait à protéger la Hollande contre toutes les agressions.

La France avait beaucoup gagné à n'avoir plus de Habsbourgs en Espagne, qui avait toujours été le plus ardent foyer de haine et le plus dangereux aussi. De ce côté, elle n'avait donc plus rien à craindre: les Espagnols en quittant les Pays-Bas, cessaient d'avoir contre elle une cause permanente de guerre, et ils pouvaient devenir, à partir de cet instant, des alliés de la France.

L'oeuvre des traités d'Utrecht fut salutaire: „Ils définirent, dit M. Giraud, et limitèrent le droit que peut donner l'intérêt de la sécurité générale des Etats, et concilièrent ce droit sacré avec le respect dû à l'indépendance des nations dans l'exercice intérieur de la souveraineté. Depuis, les éléments de l'équilibre ont changé,, mais les principes sont restés les mêmes.”<sup>1)</sup>

La paix d'Utrecht attire notre attention non seulement au point de vue politique, mais également au point de vue économique. Ce sera l'objet des pages suivantes.